



● LE MOT DU PRÉSIDENT

Dans ce premier Écho du SYMSEM de l'année 2025, vous trouverez des informations sur :

- L'installation de CityCompost dans les écoles pour valoriser les biodéchets des cantines scolaires en compost et la mise à disposition de CityCompost aux habitants des logements en immeubles collectifs de Courtisols, Pargny-sur-Saulx, Sainte-Ménehould et Sermaize-les-Bains ;
- L'ouverture du Centre de valorisation Jean-Pierre COLINET à Sainte-Ménehould, nouvelle déchèterie qui permet par son grand nombre de quais de mieux trier, et donc de mieux valoriser les apports, ainsi que l'ouverture d'une plateforme de déchets verts à Arrigny ;

Nous vous remercions encore une fois pour vos efforts amenant à de très bons résultats de tri ! En effet, depuis 2023 tous les emballages se trient, ayant pour effet d'augmenter la quantité de déchets dans les sacs jaunes, et de diminuer une nouvelle fois la quantité de déchets dans les ordures ménagères. Merci à vous !

Dans le même temps, vos élus travaillent à la rénovation, restructuration de la déchèterie de Pargny-sur-Saulx dont l'ouverture est prévue pour l'année 2026.

À l'approche de la période estivale, je vous souhaite de très bonnes vacances à tous !

René Schuller

Actualités du SYMSEM

Nouveau : vous voulez des astuces afin de ne pas gaspiller ? Retrouvez notre **livret Anti-gaspi** sur notre site internet, www.symsem.fr. Vous y découvrirez des informations, des astuces et des recettes pour éviter au maximum le gaspillage alimentaire.

Pour rappel, la ressourcerie Récup'R tient toujours des permanences dans les déchèteries suivantes : Courtisols, Pargny-sur-Saulx, Pogny et Thiéblemont-Farémont. Vous pouvez retrouver les jours et horaires de présence sur notre site internet www.symsem.fr.

Ca y est, la nouvelle plateforme de déchets verts est disponible à la déchèterie d'Arrigny ! Vous pouvez y déposer des branchages, ils seront broyés par la suite, et vous pourrez venir récupérer du broyat gratuitement.



Redevance Incitative : pensez-y ! Tout changement de situation doit nous être signalé : emménagement, déménagement, décès, naissance...

Le compostage des biodéchets

● LE COMPOSTAGE, POURQUOI EST-IL BON ?

Rappel : le compostage est un atout qui permet de réduire de 30% la quantité de déchets dans la poubelle d'ordures ménagères puisque les biodéchets (épluchures, restes de repas, marcs de café etc...) ne sont plus mis dedans. Il permet aussi de réduire la quantité de déchets verts apportée en déchèterie. Le compost est un fertilisant 100% naturel qui peut être utilisé en épandage aux pieds des fleurs, des légumes et des haies du jardin, il peut aussi être utilisé comme support de culture au potager, en semis, rempotage pour les fleurs et plantes d'intérieur.



● COMMANDER UN COMPOSTEUR

Vous n'avez pas encore de composteur et vous souhaitez en commander un ? Vous trouverez ci-dessous un bon de commande à nous renvoyer. Si vous avez des interrogations, ou si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à nous contacter. **Le SYMSEM vend des composteurs à prix réduit, en bois ou en plastique** d'une capacité :

- ⇒ de 400 litres ;
- ⇒ de 600 litres.



Le bio seau

Placé dans la cuisine, il vous évite les allers-retours trop fréquents au composteur.



L'outil mélangeur

Il facilite le mélange et l'aération du compost.



Bon de commande

Matériel(s) choisi(s)* :

- Composteur en bois 400 litres : 30€ _____ €
- Composteur en bois 600 litres : 40€ _____ €
- Composteur en plastique 400 litres : 25€ _____ €
- Composteur en plastique 600 litres : 40€ _____ €
- Outil mélangeur : 2€ _____ €
- Bio seau : 2€ _____ €

Montant €

Point de retrait souhaité :

- Au siège du SYMSEM (4 Grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre)
- En déchèterie (indiquer dans quelle déchèterie)

**Dans la limite d'un composteur, un bio seau et un outil mélangeur par foyer.*

Coordonnées :

Nom et prénom : _____ Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

**Envoyez ce bon accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public à :
SYMSEM - 4 Grande rue - 51240 DAMPIERRE-SUR-MOIVRE**

Nouveautés pour les biodéchets

● CITYCOMPOST ET COMPOSTEURS COLLECTIFS

Le compostage collectif, c'est la mise à disposition des habitants d'un immeuble ou d'un quartier, d'un composteur de grand volume. Il permet de traiter les biodéchets des habitants qui ne peuvent pas faire individuellement du compost et de les sensibiliser au respect de l'environnement et au tri des déchets.

Le SYMSEM a choisi de mettre en place 2 systèmes de compostage collectif :

- **CityCompost**

Sur un site, 2 composteurs sont mis à disposition pour que les usagers puissent y déposer leurs biodéchets.

Pendant quelques mois, vous déposerez vos biodéchets dans le 1^{er} CityCompost, jusqu'à ce qu'il soit plein, en suivant les instructions sur les CityCompost :

1 - Appuyez sur la pédale pour ouvrir la trappe et videz votre bioseau. Au même moment, un mécanisme automatique s'actionne, permettant l'apport de broyat.

2 - Faites 5 tours de manivelle afin de mélanger avec le compost déjà existant, permettant ainsi l'apport d'oxygène.

Ensuite il sera fermé pour maturation et vous déposerez vos biodéchets dans le 2nd. Le compost mature du 1^{er} CityCompost sera alors collecté pour être distribué, vous pourrez ainsi en obtenir gratuitement. Un agent qualifié sera chargé de contrôler toutes les semaines le CityCompost afin d'en garantir le bon fonctionnement et la qualité du traitement.



- **Composteurs collectifs : 3 composteurs en bois**

Sur un site, 3 composteurs en bois sont mis à disposition : un composteur d'apport, un composteur de stockage de déchets bruns apportés par le SYMSEM et un composteur de maturation. Vos biodéchets sont à déposer dans le bac d'apport, en y ajoutant environ 1/2 de broyat que vous trouverez dans le bac de stockage de déchets bruns. Puis, dans le 3^{ème} bac se trouvera le compost en maturation. Celui-ci sera donc condamné le temps de la maturation. Puis une fois le compost mûr, vous pourrez venir vous servir !



Photo non contractuelle

● LES ÉCOLES

Durant le mois de mai, des CityCompost ont été installés dans plusieurs écoles sur le territoire du SYMSEM :

- À Auve
- À Givry-en-Argonne
- À Marson
- À Saint-Rémy-en-Bouzemont
- À Sainte-Ménehould
- À Vésigneul-sur-Marne.

Pour les CityCompost se trouvant à l'extérieur des écoles, les habitants des communes peuvent également venir déposer leurs biodéchets, en respectant les consignes indiquées sur les CityCompost.



CityCompost installés à Saint-Rémy-en-Bouzemont

● LES HABITATS COLLECTIFS

Au cours du mois de juin, les CityCompost ont été installés pour les immeubles collectifs de Nov'Habitat et du Foyer Rémois à Courtisols, Pargny-sur-Saulx, Sainte-Ménéhould et Sermaize-les-Bains.

Des réunions d'information ont suivi chaque installation afin de présenter les CityCompost aux habitants, et ainsi leur expliquer le fonctionnement, mais aussi les bons gestes à avoir.

Concernant les composteurs collectifs en bois, leur installation va avoir lieu prochainement, avec la même démarche.

Vous souhaitez connaître la position des CityCompost ou des composteurs collectifs les plus proches de chez vous ? Rendez-vous sur notre site internet www.symsem.fr, vous y trouverez une carte avec tous les emplacements indiqués.

Les déchèteries

● NOUVELLE DÉCHÈTERIE DE SAINTE-MÉNEHOULD

La nouvelle déchèterie de Sainte-Ménéhould, se trouvant à présent Zone des Accrués, baptisée **Centre de valorisation Jean-Pierre COLINET**, a ouvert ses portes en ce début d'année, le 4 janvier 2025, avec une inauguration qui a eu lieu le 20 janvier. Comme indiqué dans le dernier Écho du SYMSEM, cette déchèterie, plus grande que l'ancienne, permet d'augmenter le tri par la valorisation des matières grâce aux différentes filières existantes.



Après Sainte-Ménéhould, c'est à Pargny-sur-Saulx qu'un nouveau projet est en cours de réalisation, afin d'agrandir et de moderniser la déchèterie actuelle.

● NOUVELLES BENNES DANS LES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

De nouvelles bennes vont être mises en place prochainement dans certaines déchèteries du SYMSEM, **avec une quantité limitée d'apport. Des bennes pour la laine de verre, la laine de roche, le plâtre et le plastique seront installées.** Toutes les déchèteries n'en bénéficieront pas, nous vous recommandons donc de vous rendre sur notre site internet www.symsem.fr afin d'y retrouver les plans des déchèteries *d'Arrigny, Courtisols, Givry-en-Argonne, Mairy-sur-Marne, Sainte-Ménéhould, Thiéblemont-Farémont, Valmy, Vanault-les-Dames et Ville-sur-Tourbe* pour connaître les bennes déservies par chacune des déchèteries.